



Nationale d'Elevage 2010

samedi 20 Mars
parc des expositions - Montluçon - France
ENGAGEMENT ET RESERVATIONS
Juge : Barbara Muller



INFORMATIONS GENERALES

Remplissez soigneusement cette demande d'engagement et envoyez-la soit :

- par email : bobtailclubdefrance@aliceadsl.fr
- par courrier : Jean Marie MASSET - 1 rue Jouhaux
44550 ST MALO DE GUERSAC
- Renseignements :
Jean Marie Masset : 02.53.84.93.84

Pour chaque chien engagé à La Nationale, vous devez joindre une photocopie :

Du certificat de vaccination Antirabique (si besoin, voir règlement),
De la carte d'identification,
Du titre de Champion (uniquement en cas d'engagement en classe Champion).

DATE DE CLÔTURE

- **clôture définitive le : 10 MARS 2010** (*nous ne pourrons prendre d'engagement au-delà de cette date*)

PAIEMENT

ATTENTION : Tous vos règlements doivent nous parvenir avant le 10 mars 2010
(aucun engagement ou réservation ne sera pris en compte s'il n'est pas soldé à cette date)

Vous pouvez régler

- par chèque bancaire ou mandat-lettre à l'ordre du BCF

PROGRAMME DU WEEK-END

Samedi 20 mars 2010

12 H 00 accueil des participants
12 H 00 début des tests de caractère et confirmation
13 H 00 début des jugements
18 H 00 best in show
20 H 00 repas

Le dimanche 21 même lieu **Spéciale Bobtail** (Juge Didier Bongibault)
engagement en ligne sur www.cedia.fr
Ou auprès de la Société Canine du Bourdonnais
(25% de remise pour les chiens engagés à la NE)

GASTRONOMIE

Menu enfant
Steak - frites
Dessert
boisson

GASTRONOMIE

Menu Adulte

L'entrée et le plat sont à préciser lors de votre engagement

Duo de poissons fumés
sa petite salade de lentilles
ou

Salade de haricots vert, palette et lomo Bellota Bellota
croustillant de chèvre chaud

Dos de cabillaud rôti sur fondue de poireaux aux écrevisses
et ses garnitures
ou

Poire de label charolais au fleurie
et ses garnitures

Assiette de fromage

Assiette panaché de dessert

réserve de blanc

bordeaux rouge



Nationale d'Elevage 2010

samedi 20 mars
 parc des expositions -Montluçon – France
ENGAGEMENT ET RESERVATIONS
 Juge : Barbara Muller



INFORMATIONS GENERALES

Nom du chien :			Identification :
Mâle :	Femelle:	Date de naissance :	LOF N°:
Père :			
Mère :			
Eleveur :			
Propriétaire :			
Adresse :			
Code postal, Ville, Pays :			
Tel :	Portable :	e-mail :	

CLASSES D'ENGAGEMENT

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la présente feuille sera inscrit d'office en classe Ouverte ou Jeune selon son âge.	1 ^{er} Chien	Chiens suivants Gratuit	Total en €
Classe Baby (3 à 6 mois)	30 €	-	
Classe Puppie (6 à 9 mois)	30 €	-	
Classe Jeune (9 à 18 mois)	40 €	-	
Classe Intermédiaire (15 à 24 mois)	40 €	-	
Classe Ouverte (à partir de 15 mois)	40 €	-	
Classe Champion (à partir de 15 mois)	40 €	-	
Classe Vétéran (plus de 8 ans)	40 €	-	
Aucun chien ne peut être engagé simultanément dans les classes ci-dessus définies.			
Classe Elevage (3 et au plus 5 chiens sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur)	-	-	<input type="checkbox"/>
Lot d'Elevage (1 sujet mâle ou femelle avec 3 à 5 de ses descendants directs du 1 ^{er} degré)	-	-	<input type="checkbox"/>
Paire (2 chiens de même sexe engagé individuellement appartenant au même propriétaire)	-	-	<input type="checkbox"/>
Couple (1 mâle et 1 femelle engagés individuellement appartenant au même propriétaire)	-	-	<input type="checkbox"/>
Test de caractère (Le chien doit être âgé de 12 mois révolu lors de sa présentation)	-	-	<input type="checkbox"/>
Si vous souhaitez engager dans l'une des classes ci-dessus, cochez la case de droite.			
Adhésion au BCF (2 pers. (couple) 45 €, 1 personne 35 €)			
Remise 20% adhérent du BCF	N°:		
TOTAL des engagements			
N'oubliez pas de joindre une photocopie du certificat de vaccination Antirabique (si besoin), de la carte d'identification et du titre de champion (pour la classe champion uniquement).			

RESERVATION DES REPAS

	Nombre de Pers.	Tarif par personne	Total en €
Dîner *		30 €	
Repas enfant (jusqu'à 12 ans)		12 €	
TOTAL des repas (à transférer au total final)			

*cochez l'entrée de votre choix	Duo de poissons fumés	<input type="checkbox"/>	Nombre :	
	Salade de haricots vert croustillant de chèvre chaud	<input type="checkbox"/>	Nombre :	

*cochez le plat de votre choix	Dos de cabillaud rôti sur fondue	<input type="checkbox"/>	Nombre :	
	Poire de label charolais au fleurie	<input type="checkbox"/>	Nombre :	

Aucun changement d'entrée et de plat ne sera possible sur place. Si vous avez un régime spécifique merci de prendre contact avec: jm.masset@sfr.fr

TOTAL FINAL

	TOTAL en €
Total des Engagements	
Total des Repas	
Publicité 1 page : 20 € - Publicité ½ page : 10 €	
TOTAL GENERAL FINAL	

Pour ceux qui auront engagé à la Nationale, il sera consenti 25 % de remise sur les prix des engagements de la spéciale bobtail le lendemain par la société canine du Bourbonnais. Engagement par le site cedia (un code est nécessaire) ou par papier.

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au verso. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accident (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenal ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la Gastro-entérite à Parvo-virus.

L'identification des chiens doit être effectuée par un des procédés déterminés par le Ministère de la Pêche et de l'Agriculture.

Signature : _____

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'exposition se tiendra à Montluçon (03) le 20 mars 2010.
Horaires d'entrée et de jugement L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 12h00. Les jugements commenceront à 13h00 précises. **Logement** : Pas de cages fournies.

Affichage : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45cm de hauteur x 35cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage; les principales récompenses obtenues par l'élevage; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

Toiletage : Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

Service vétérinaire : Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :
- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits,
- des chiens dangereux. La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

Annulation : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

Engagements : Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

Classes d'engagement :

Classe Intermédiaire : Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec la Classe Ouverte.

Classe Ouverte : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec la Classe Intermédiaire.

Champion de beauté : Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

Classe Puppy : Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant: Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

Classe Jeune : Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.,

Classe Vétéran : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.,

Classe Elevage : (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins 3 et au plus 5 chiens sans distinction de sexe,

déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de

l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

Lot d'élevage : (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1er degré.

Couple : Pour deux chiens de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

Paire : Pour deux chiens de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

Clôture des engagements : La clôture est fixée le 14 mars 2010. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé

Refus ou Exclusions

1° des engagements :

a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI

b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 3 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire"

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite

d) ceux dont l'engagement au «poteau » serait demandé.

Jugements : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée. Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition. En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, ou INTERMÉDIAIRE, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que le chien satisfait aux conditions imposées. Si le chien classé 2e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté. Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec le 1er Excellent de l'autre classe.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

Meilleur de race et l'Exposition : Les meilleurs de chaque classe peuvent concourir.

Réclamation : Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 80€ qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement. Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

Sanctions : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

Responsabilité : La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III- Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

VERY IMPORTANT Note to foreign exhibitors

I – The Customs are liable to require, to an exhibitor with several dogs, a tax declaration and payment of corresponding charges.

II – The admittance in France is only permitted for dog 3 months old, subject to presentation to customs of a certificate, delivered by an official veterinary attesting than rabies, Carré disease, infectious hepatitis vaccination have been carried out for more than one month and less than one year. For animals more than one year old accompanying travellers, only rabies certificate is required. A French or English translation will be required for countries using a different alphabet. Dogs without these documents will be refused.

III – These documents are required for admission to the Show. The dogs must be in perfect health condition. The origins of each dog will be proved at any time. The official Vet may refuse the admission of dogs in the Show in the event of non conformity to health regulations.

Feuillet à conserver par l'exposant